

HARCÈLOMÈTRE DES TRANSPORTS

LE DROIT À UN VOYAGE EN SÉCURITÉ



MON VOYAGE SE PASSE NORMALEMENT LORSQUE

JE RESPECTE LES AUTRES - USAGER·ÈRE·S ET PERSONNELS CTS

ON M'ADRESSE LA PAROLE AVEC POLITESSE

JE ME SENS EN SÉCURITÉ LORS DE MON DÉPLACEMENT EN BUS OU TRAM SUR LE RÉSEAU CTS

MON ESPACE EST RESPECTÉ AU MAXIMUM



CE N'EST PAS NORMAL, JE ME SENS MAL À L'AISE LORSQUE

SANS «OUI» C'EST NON

LA PERSONNE À CÔTÉ DE MOI EMPIÈTE VOLONTAIREMENT SUR MON ESPACE*

ON ME REGARDE AVEC INSISTANCE*

ON ME SIFFLE

ON M'IMPOSE UNE DISCUSSION AVEC INSISTANCE*

ON ME DEMANDE AVEC INSISTANCE MON NUMÉRO / MES RÉSEAUX SOCIAUX

ON M'ENVOIE UNE PHOTO / VIDÉO SANS QUE JE CONNAISSE L'EXPÉDITEUR·TRICE (AIRDROP OU AUTRE)*

ON ME FAIT DES COMMENTAIRES SUR MON PHYSIQUE OU MA TENUE*

ON ME TIENT DES PROPOS À CARACTÈRE SEXUEL*

JE ME SENS OBLIGÉ·E DE CHANGER DE PLACE



C'EST GRAVE ! LA SITUATION EST DANGEREUSE LORSQUE

ON ME SUIV

ON PREND, À MON INSU, DES PHOTOS DE MOI OU DE MES SOUS-VÊTEMENTS

ON M'INSULTE, ON ME MENACE

ON M'AGRESSE PHYSIQUEMENT

ON M'EXPOSE À DES IMAGES PORNOGRAPHIQUES SANS MON CONSENTEMENT

JE SUIS TÉMOIN D'EXHIBITION / DE MASTURBATION

ON TOUCHE MES PARTIES INTIMES / ON SE FROTTE À MOI (AGRESSION SEXUELLE)

ON M'IMPOSE UN ACTE SEXUEL (C'EST UN VIOL)



CES INFRACTIONS PÉNALES SONT PUNIES PAR LA LOI

OUTRAGE SEXISTE
JUSQU'À 1500 € D'AMENDE + PEINES COMPLÉMENTAIRES

HARCÈLEMENT SEXUEL
JUSQU'À 3 ANS D'EMPRISONNEMENT ET 45 000 € D'AMENDE

AGRESSION SEXUELLE
JUSQU'À 5 ANS D'EMPRISONNEMENT ET 100 000 € D'AMENDE

VIOL
JUSQU'À 15 ANS D'EMPRISONNEMENT, VOIRE PERPÉTUITÉ EN CAS DE CIRCONSTANCES AGGRAVANTES



JE SUIS VICTIME/TÉMOIN DE HARCÈLEMENT SEXISTE OU SEXUEL



JE DEMANDE DE L'AIDE À UN CONDUCTEUR·RICE OU AGENT·E CTS
ET J'ESSAIE DE ME PLACER DANS LE CHAMP DES CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION DES VÉHICULES



J'APPELLE LE 17
EN CAS DE DANGER GRAVE OU IMMÉDIAT



JE SOUTIENS LA VICTIME
EN LUI PROPOSANT MON AIDE

WWW.STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR
☎ 3919



FLASHEZ LE QR CODE POUR EN SAVOIR +

OUTIL ÉLABORÉ PAR :

DBSP

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ESPACE PUBLIC

AVEC LE SOUTIEN DE LA MISSION DROIT DES FEMMES DE L'EMS

DROITS DES FEMMES & ÉGALITÉ DE GENRE



Strasbourg.eu
eurométropole

* Ces situations sont susceptibles de constituer une infraction pénale (et plus particulièrement un outrage sexiste) lorsque le propos ou le comportement a une connotation sexuelle ou sexiste et, soit porte atteinte à la dignité de la personne visée en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante (article 621-1 du Code pénal).

